



Société genevoise des écrivains
fondée en 1853...

Prix littéraire des écrivains genevois offert par la ville et l'Etat de Genève recompensant un roman

REGLEMENT 2022

1. La Société Genevoise des Ecrivains (SGE) organise en l'an 2022 un concours littéraire dont le Prix d'une valeur de Frs. 10'000.- offert conjointement par la Ville de Genève et l'Etat de Genève, récompensera cette année un roman.
2. Ce concours est ouvert à tout auteur genevois ou habitant le canton de Genève, ainsi qu'à tout membre de la SGE.
3. Les personnes ayant déjà obtenu le Prix de la SGE offert par la Ville et l'Etat de Genève, catégorie Roman ne peuvent pas participer au concours.
4. Le texte doit être inédit, d'un minimum de 80 pages, (160'000 signes).
5. Les manuscrits, en cinq exemplaires, doivent être adressés par envoi postal à la
Société Genevoise des Ecrivains
c/o Suzanne Hurter, route de Florissant 54, 1206 Genève

Les manuscrits seront signés d'un pseudonyme, accompagnés d'une enveloppe fermée portant le pseudonyme et contenant les noms, adresse et numéro de téléphone de l'auteur(e), en répétant à l'intérieur le pseudonyme.

Le délai d'envoi est fixé au 3 octobre 2022

pour la Suisse et pour l'étranger, le cachet de la poste faisant foi. Tout envoi ne respectant pas ces conditions ne sera pas pris en considération.

6. Le jury est formé de cinq membres, dont deux membres au moins du comité de la SGE. Il délibère à huis clos. Ses décisions sont sans appel.
7. En acceptant le Prix, le lauréat s'engage à ce que son roman soit édité et à mentionner sur la page de garde et sur la bande-couverture la mention
« Prix littéraire 2022 des écrivains genevois offert par la Ville et l'Etat de Genève »
Dix exemplaires du roman seront envoyés à la SGE qui en remettra six à la Ville de Genève et à l'Etat de Genève pour leurs bibliothèques.
8. Les manuscrits ne seront pas retournés à l'issue du concours.
9. Le prix sera remis publiquement en décembre 2022. Le lieu et la date seront communiqués en temps voulu.
10. Avant et après la proclamation du Prix, aucune correspondance ne sera échangée.

Société Genevoise des Ecrivains

Administration : Suzanne Hurter – 54, route de Florissant – 1206 Genève
Téléphone 079 200 80 25 – Courriel hurter@vtx.ch
Site web : societe-genevoise-ecrivains.ch